



# AVIS DE COURSE NATIONAL J80 2023

**Du 01 novembre au 04 novembre 2023**  
**Grade 3**  
**Série : J80**

Organisée par le Yacht Club d'Hendaye (autorité organisatrice), en accord avec la classe J80 France et sous l'égide de la Fédération Française de Voile

## *Préambule*

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrentes et concurrents, et aux accompagnatrices et accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participantes et participants.

*La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

## **1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans **Les Règles de Course à la Voile 2021 / 2024 (RCV)**,
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 l'annexe SD
- 1.4 les règles de classe J80
- 1.4 la traduction française de l'avis de course prévaudra

## **2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]**

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice (AO). Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

## **3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- 3.1 La régata est open et est ouverte à tous les bateaux de la série J80, en règle avec leur association de classe.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire en ligne et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis à Yacht Club d'Hendaye port de Plaisance Sokoburu 64700 Hendaye **au plus tard le 18 octobre 2022**

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - le certificat de jauge ou de conformité un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants

:

Classe	Montant
J 80	195 €

**Au-delà du 18 Octobre, les droits d'inscriptions seront majorés de 60 € et seront donc de 255 €**

#### 5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Confirmation des inscriptions Mise à l'eau des bateaux (Pas de matage à la grue)	Mercredi 1 <sup>er</sup> Novembre	09h00 à 12h30 et 14h00 à 18h00
--	-----------------------------------	-----------------------------------

5.2 Jauge et Contrôles :

Jauge des voiles	Mercredi 1 <sup>er</sup> Novembre	15h00 à 16h30 sous chapiteau
Jauge des coques	Mercredi 1 <sup>er</sup> Novembre	17h00 à 18h00 zone grutage

5.3 Jours de course :

Date	Horaires	Activités
Jeudi 2 Novembre	10h00	Briefing
	12h00	1 <sup>er</sup> Signal d'avertissement
Vendredi 3 Novembre	10h30	1 <sup>er</sup> Signal d'avertissement
Samedi 4 Novembre	09h30	1 <sup>er</sup> Signal d'avertissement

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14 h 00.

5.5 Programme à terre :

Dates	Heures	
Mercredi 1 <sup>er</sup> novembre	19h30	Cérémonie d'ouverture / cocktail de bienvenue
Vendredi 3 novembre	20h00	Repas des équipages
Samedi 4 novembre	A l'issus des courses Dès que possible	Grutage Remise des prix

- 6. INSTRUCTIONS DE COURSE**  
**(IC)** Les IC seront :  
- disponibles à la confirmation des inscriptions le Mercredi 1<sup>er</sup> novembre  
- affichées selon les prescriptions fédérales  
- disponibles sur le site <https://yachtclubhendaye.com> le 15 Octobre 2023 au plus tard.
- 7. LES PARCOURS**  
7.1 Les parcours seront de type construit  
7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE
- 8. SYSTEME DE PENALITE**  
La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 9. CLASSEMENT**  
9.1 1 course devra être validées pour valider la compétition.  
9.2 Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.  
9.3 Quand 4 courses où plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.
- 10. PLACE AU PORT**  
Les emplacements au port seront attribués lors du grutage.
- 11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]**  
Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité technique.
- 12. COMMUNICATION RADIO [DP]**  
Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 13. PRIX**  
Les places du Podium seront récompensées.  
L'Organisateur se réserve la possibilité de distribuer des prix supplémentaires.
- 14. DECISION DE COURIR**  
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).
- 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**  
Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Y.C.HENDAYE  
Port de Plaisance de Sokoburu  
64700 Hendaye  
Tél. : +33 6 28 09 77 39  
[info@yachtclubhendaye.com](mailto:info@yachtclubhendaye.com)  
<https://yachtclubhendaye.com>

La classe J 80  
[contact@classej80france.com](mailto:contact@classej80france.com)  
[www.classej80france.com](http://www.classej80france.com)

Un livret d'accueil comprenant entre autres points, le grutage, les places au port, les possibilités d'hébergement ..... sera disponible sur le site de l'Y.C.Hendaye .

## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

### Prescriptions of the Fédération Française de Voile Racing Rules of Sailing 2021-2024

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that action alone, admit liability for damages.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 76** (*Prescription to RRS 76.1*)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Prescription to RRS 88.2*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

## Annexe 1 - Horaires de marée

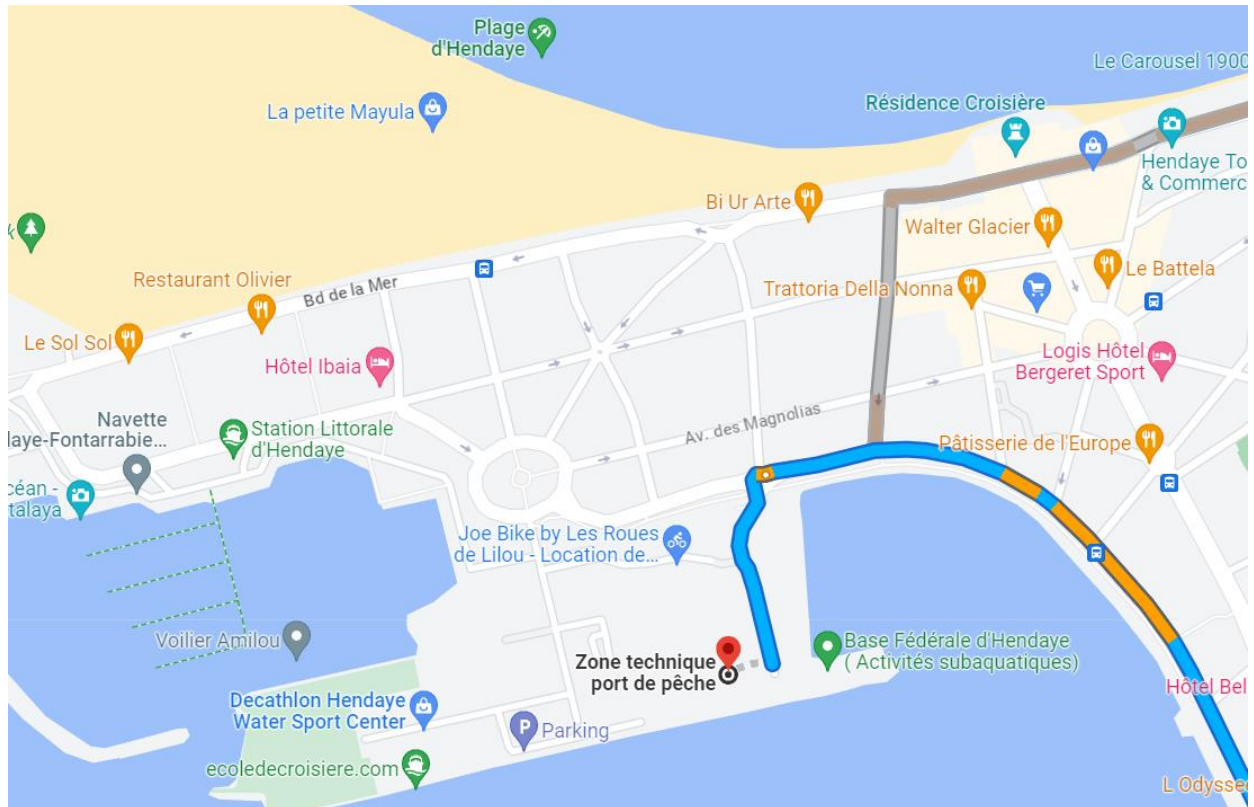
### Hendaye

DATES		HEURE	COEF		HEURE
Mercredi 1er	PM	18h35	78	BM	12h25
		06h49	71		00h37
Jeudi 02	PM	19h19	63	BM	13h10
		07h33	56		01h20
Vendredi 03	PM	20h12	49	BM	14h00
		08h28	42		02h10
Samedi 04	PM	21h24	36	BM	15h01

## Annexe 2 – Zone de course



## Annexe 3 – Mise à l'eau

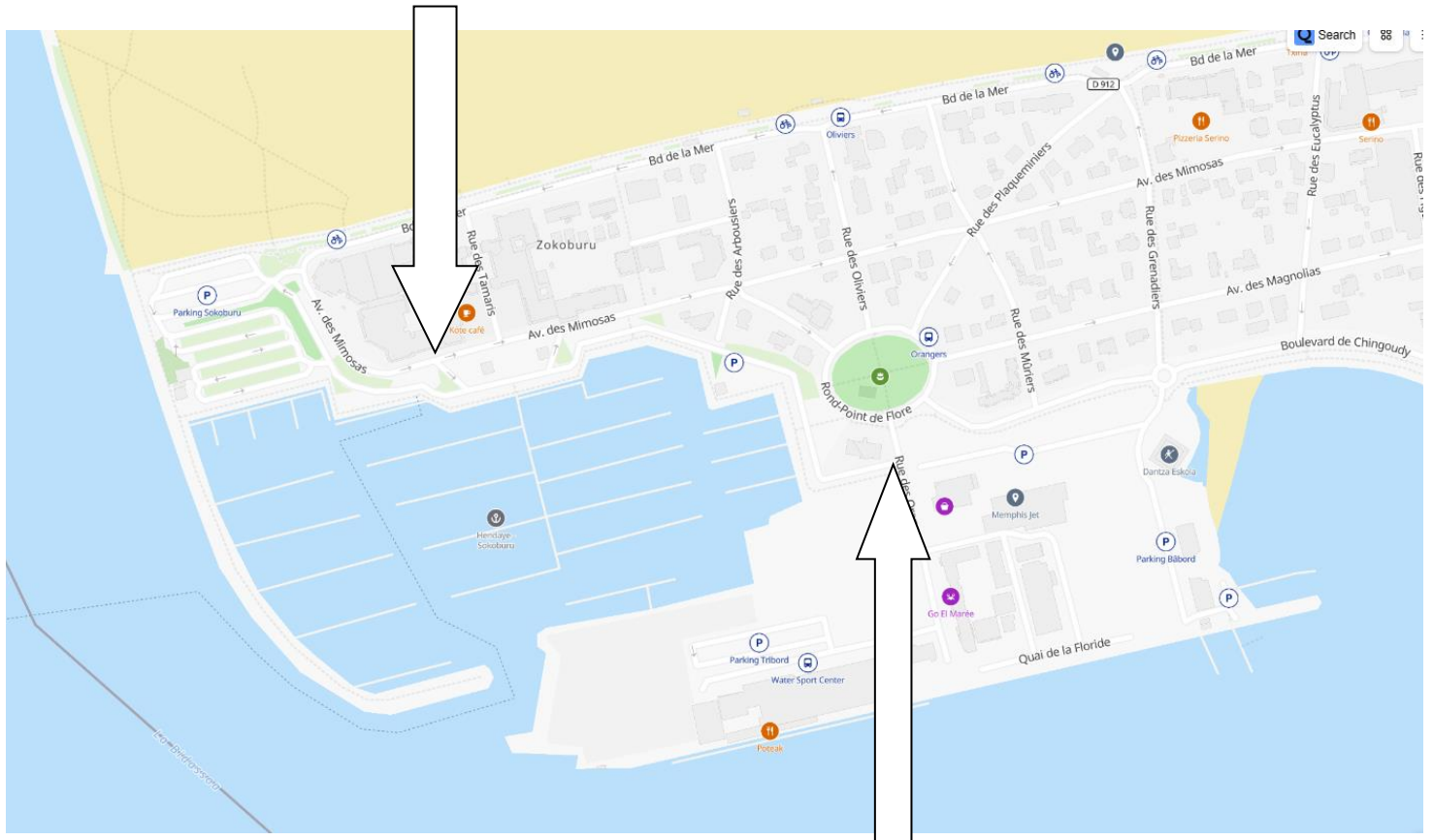


*La zone technique du port de pêche est accessible par le Boulevard de la baie de chingudy (ou txingudi)*



## Annexe 4 – Accès Port de Plaisance

### Par le Bld de la Mer et l'Av des Mimosas



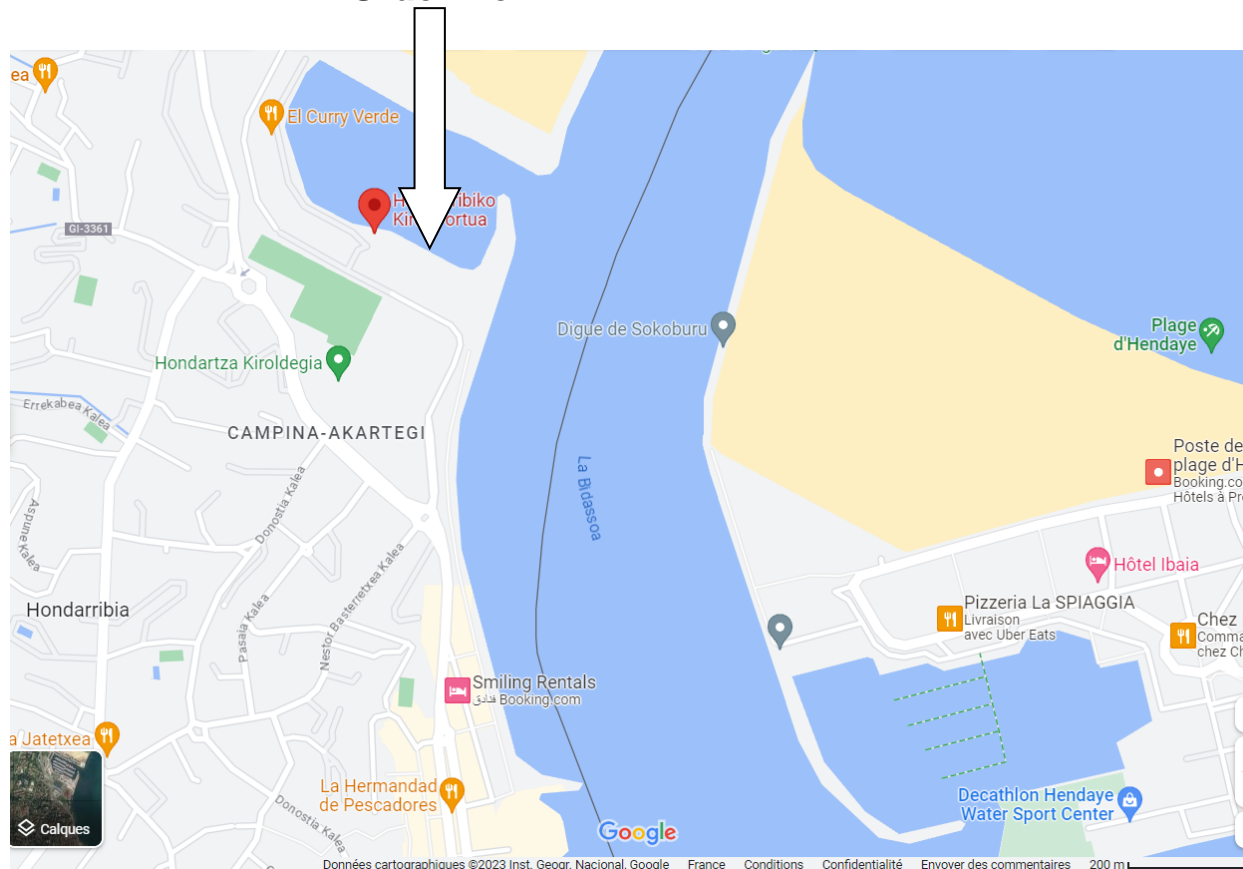
### Par le R-P de Flore et la R des Orangers

**Un badge d'accès au Port de Plaisance sera fourni lors de la mise à l'eau – 1 seul par équipage. Il donnera aussi accès aux sanitaires du port.**

# Annexe 5 – Contrôle des pesées durant l'épreuve

## (port de Hondarribia)

Grue fixe



## Annexe 6 – Autres lieux

Yacht Club  
(Salle Jury)

